

L'écho

DE FEYZIN

L'ACTU DE LA VILLE EN 12 PAGES - #208 - AVRIL 2021



Plus de moyens pour la tranquillité à Feyzin

**LE DIMANCHE, FAITES
VOTRE BEAU MARCHÉ !**
P.4

**L'AIDE AUX LEÇONS
DANS LES ÉCOLES**
P.8





DES JEUNES ENGAGÉS !

Samedi 27 février, des jeunes du Corner ont participé à une session de ramassage des déchets à la Bégude dans le cadre du rendez-vous citoyen "Faites de la Propreté" proposé par la Métropole de Lyon. Au total, 13 kilos ont été collectés par les 8 volontaires félicités par Christophe Thimonet, adjoint délégué aux enjeux environnementaux.

LEVER LES STÉRÉOTYPES DE GENRE

Lundi 8 mars, des élèves de 4^e du collège Frédéric Mistral ont reçu la visite de l'association 100 000 entrepreneurs, valorisant l'entrepreneuriat des femmes. Les deux intervenantes ont présenté leur évolution dans des milieux professionnels plutôt masculins pour déconstruire les stéréotypes de genre.



APPRENDRE LE MÉTIER DE BOULANGER

Mardi 16 mars, la Maison de l'Emploi et les Compagnons du Devoir ont présenté le métier de boulanger à des demandeurs d'emploi et des salariés en reconversion. L'information collective s'est tenue dans la boulangerie du Fort, cadre privilégié pour apprendre toutes les ficelles du métier !

ÇA S'EST PASSÉ À FEYZIN

CETTE ANNÉE, NOUS N'AVONS PAS HONORÉ LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES COMME NOUS AURIONS AIMÉ LE FAIRE.

En mars 2020, le traditionnel festival Des femmes et des arts avait pu se tenir, juste avant la mise sous cloche de nos instants de convivialité. En 2021, malgré l'impossibilité de créer ces moments en raison de la crise sanitaire, l'équipe municipale a tout de même souhaité marquer le coup. Le temps d'une journée, vous avez pu découvrir des chiffres marquants sur la représentativité des femmes à Feyzin. Ils nous apprennent par exemple que la Ville compte près de 70 % de femmes parmi les agents employés tous les mois, que 35 femmes sont cheffes d'entreprise dans la commune et que les Feyzinoises gagnent 12,8 % de moins que leurs homologues masculins. L'omniprésence de la crise sanitaire dans nos discussions, nos débats et plus largement nos quotidiens ne doit pas faire oublier l'importance des autres combats. Celui de l'égalité des droits pour toutes et pour tous en est un, pas seulement le 8 mars, mais tous les jours.

Murielle LAURENT
Le Maire de Feyzin



LE 8 MARS À FEYZIN

Lundi 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Ville a mené une campagne d'affichage avec des chiffres-clés pour sensibiliser les passants sur la place des femmes à Feyzin.



L'EAU S'EXPOSE À L'HÔTEL DE VILLE !

Du 22 mars au 4 avril, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (22 mars), le hall de l'Hôtel de Ville a accueilli une exposition de la Métropole de Lyon intitulée *Au fil de l'eau*. De son cheminement jusqu'à sa consommation, les visiteurs ont ainsi pu découvrir l'eau sous toutes ses formes !



COVID-19

Depuis le 27 mars, l'État a renforcé les restrictions sanitaires au Rhône en raison d'une circulation active du virus. Pour au moins 4 semaines, de nouvelles mesures sont donc en place concernant les déplacements, les commerces, les écoles ou encore les rassemblements. Retrouvez les mesures en vigueur et les attestations de déplacement à télécharger et/ou à générer sur www.ville-feyzin.fr Face à la persistance de l'épidémie, continuons de prendre soin les uns des autres en appliquant les gestes barrières et en respectant le port du masque lorsqu'il est nécessaire et obligatoire.

DÉCRYPTER LE MONDE

Mercredi 24 mars, dans le cadre de la Semaine de la presse, la médiathèque a animé un atelier médias participatif. Les participants ont pu aiguiser leur sens critique et découvrir une sélection de youtubeurs pour mieux comprendre le monde qui nous entoure.



L'ACTU DU MOIS



L'accueil des classes à la médiathèque

Toute l'année, la médiathèque de Feyzin accueille des classes issues des écoles et du collège Frédéric Mistral. Plusieurs fois par semaine, en matinée, les bibliothécaires aident les jeunes feyzinois à développer leur esprit critique, leur culture et leur goût pour la lecture. Diverses activités sont proposées comme la lecture d'histoires ou la projection sur grand écran. « *L'appropriation par les enfants de ce lieu culturel de proximité fait partie de nos objectifs fondamentaux*, explique Elisabeth Dumas, responsable du secteur jeunesse à la médiathèque. *Les accueils collectifs sont des temps privilégiés permettant aux enfants d'explorer la médiathèque pour en connaître toutes les ressources, qu'elles soient scolaires ou de loisirs.* » L'accueil est co-construit avec l'enseignant souhaitant y venir avec sa classe.

Pour toute idée de projet, veuillez contacter l'équipe de la médiathèque au 04 78 67 60 88 ou à mediatheque@ville-feyzin.fr

ÉCOLES

Fin des préinscriptions scolaires le 30 avril

Les préinscriptions scolaires ont lieu jusqu'au 30 avril. Pour inscrire son enfant dans l'une des cinq écoles publiques de la commune, il faut prendre rendez-vous auprès du pôle Éducation. La date limite est fixée au 30 avril. Le jour du rendez-vous, pensez à apporter le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de santé de l'enfant (vaccinations obligatoires à jour). Une fois cette étape effectuée, vous serez contacté par la direction de l'école du secteur pour une rencontre d'information et pour finaliser l'inscription de votre enfant. Pour prendre rendez-vous, contactez le pôle Éducation au 04 72 21 46 51.

ÉLECTION

AU TOUR DES RÉGIONALES

Cette année, sous réserve du contexte sanitaire, les électeurs feyzinois sont appelés aux urnes les 13 et 20 juin prochains pour renouveler les conseils régionaux. Pour participer au scrutin et ainsi élire le ou la prochain(e) président(e) de la région Auvergne - Rhône-Alpes, vous devez vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le 7 mai prochain. Volontaire, la démarche d'inscription est valable si vous avez emménagé à Feyzin ou si vous êtes resté dans la commune mais avez changé d'adresse. Dans les deux cas, la déclaration de changement d'adresse est obligatoire.

Vous pouvez vérifier votre inscription en mairie ou interroger votre situation électorale sur www.service-public.fr



VIE LOCALE

Le dimanche, faites votre Beau Marché !

Le printemps est arrivé et, avec lui, l'envie de flâner au Beau Marché le dimanche matin (8h-12h) en plein cœur du quartier des Razes. Les producteurs locaux et les forains vous invitent place Claudius Béry pour vous faire découvrir tous leurs produits de qualité et de saison : fruits et légumes, viande, charcuterie, fromages... Le Beau Marché est ouvert aux

associations qui souhaitent vendre des produits ou communiquer sur leurs activités. Les structures associatives intéressées peuvent bénéficier d'un stand en faisant la demande à beaumarche@ville-feyzin.fr Les animations musicales qui accompagnent vos emplettes dominicales à la belle saison sont annulées en raison du renforcement des mesures sanitaires.





EN PRATIQUE

Faire une demande d'arrêté de voirie

Sur la voie publique, un arrêté de circulation et/ou de stationnement peut être nécessaire. Particuliers, professionnels ou associations peuvent en faire la demande en mairie.

Vous déménagez ou entreprenez des travaux chez vous ayant une incidence sur l'espace public ? Que ce soit pour la circulation, le stationnement ou même les deux, vous aurez besoin d'un arrêté de voirie délivré par la Ville pour occuper temporairement le domaine public.

Dans quel cadre ?

La demande d'arrêté de voirie concerne majoritairement les professionnels intervenant dans la commune pour des travaux sur réseaux, l'implantation de la fibre ou la reprise d'enrobés par exemple. Mais, les habitants et les associations feyzinoises peuvent aussi le solliciter pour un déménagement, la livraison de matériaux ou la pose d'une benne pour des travaux chez soi ou même la taille d'un arbre sur la voie publique. Plus ou moins importantes, ces occupations peuvent impliquer la fermeture d'une rue ou la

neutralisation d'une ou plusieurs place(s) de stationnement.

Dans quel délai ?

La demande est à adresser au pôle Cadre de vie par courriel (arretes.voirie@ville-feyzin.fr) en précisant la nature de l'opération, l'adresse, les dates et heures d'occupation et les modalités de circulation et/ou de stationnement. Elle doit être faite au minimum 15 jours avant le début de l'opération. Si l'intervention dépasse la date d'échéance, la demande doit être renouvelée. Dans le cadre d'un arrêté de stationnement, un panneau de stationnement interdit peut être mis à la disposition en cas de besoin. Une fois réceptionné, l'arrêté doit être affiché sur les lieux de l'opération au moins 48h avant son démarrage. La pose de l'arrêté doit être constatée par la police municipale qu'il faudra contacter au 04 78 70 00 00. Pour plus d'informations, contactez le 04 72 24 46 41.

RÉALISEZ
VOTRE DEMANDE
EN LIGNE SUR
WWW.VILLE-FEYZIN.FR,
ONGLET
"MES DÉMARCHES",
PARTIE "TRAVAUX,
URBANISME ET
STATIONNEMENT".

15 800

bulbes ont été plantés par le service des Espaces verts au début du printemps. Parmi les fleurs plantées, les tulipes, narcisses, crocus et autres fritillaires ornent déjà les parcs de la mairie et de l'Europe et différents espaces verts dans la commune.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville valorise les déchets alimentaires

Afin de prendre un temps d'avance sur l'obligation du tri des biodéchets qui interviendra dès 2024 en France, la Ville de Feyzin fait appel depuis le début de l'année à Écovalim, une entreprise basée à Vourles qui collecte chaque semaine tous les déchets alimentaires des cantines scolaires des 5 écoles publiques. Déposés dans des sacs biodégradables par les agents de restauration, ces déchets sont ensuite collectés, traités et valorisés par méthanisation en biogaz ou en compost pour l'épandage agricole. Chaque semaine, les agents peuvent ainsi suivre le poids des déchets collectés. Cette initiative de la Ville rentre dans le cadre du programme Midi Zéro Gaspi mis en place à Feyzin depuis plusieurs années déjà. En complément, les efforts sont poursuivis pour réduire le gaspillage alimentaire à la source en incitant par exemple les enfants à goûter de tout et en ajustant les commandes de repas.

En 2 mois de collecte dans les écoles feyzinoises, l'entreprise Écovalim a valorisé 1 525 kilos de déchets alimentaires.

GRAND ANGLE

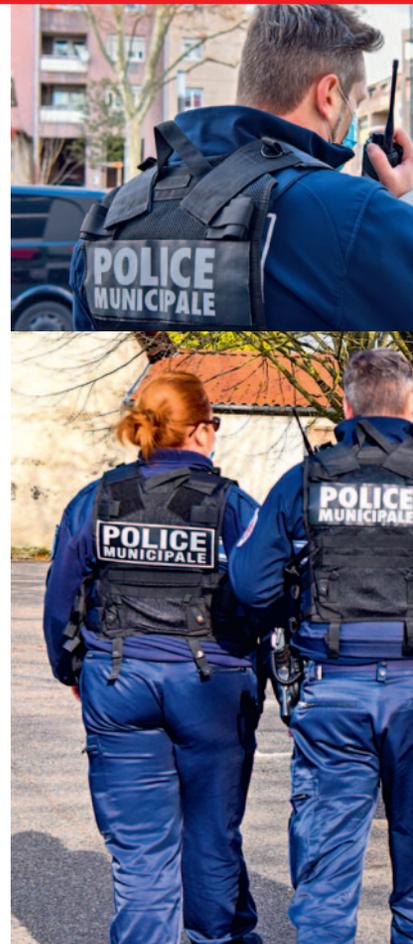


À Feyzin, depuis dix ans, la tranquillité est conjointement assurée par la police municipale et la police nationale dont le commissariat est basé à Vénissieux. Si les deux polices se complètent sur le territoire, leurs domaines d'intervention ne sont pas les mêmes.



POLICIERS MUNICIPAUX : QUEL RÔLE ?

La Ville compte 8 agents de police municipale chargés de la sécurité des Feyzinois. Intervenant en agents de proximité, les policiers municipaux sont là pour assurer la tranquillité des habitants : ils sécurisent les abords des écoles, régulent la circulation, interviennent en cas de nuisances sonores, veillent au respect du Code de la route ou encore surveillent les événements et festivités pour en assurer le bon déroulement. S'il peut immobiliser et relever l'identité des contrevenants, le policier municipal ne peut en revanche ni enregistrer de plainte, ni mener d'enquête qui est alors confiée à la police nationale.



LA POLICE MUNICIPALE



EN LIEN AVEC LA POLICE NATIONALE

La police municipale travaille régulièrement avec la police nationale dont les domaines d'intervention sont plus larges. Si chacun a un rôle affecté, tous deux mènent conjointement des contrôles de vitesse ou, en cette période de crise sanitaire, veillent au respect du port du masque dans les lieux où il a été rendu obligatoire. Pré-plainte en ligne, signalements, conseils... La police nationale s'est dotée d'une plateforme qui a vocation à traiter les démarches non-urgentes. Rendez-vous sur www.moncommissariat.fr



DEUX ASVP EN RENFORT

En avril, la Ville renforce l'action de la police municipale en recrutant 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Leurs missions consistent à assurer le bon déroulement des entrées et sorties d'écoles, à garantir les bonnes conditions de stationnement dans la commune et à veiller aux atteintes à la propreté sur la voie publique. Ces postes permettent aussi et surtout de concentrer l'activité des policiers municipaux sur les missions de tranquillité publique.



VERS UN RENFORCEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION

19 caméras dotées chacune de 4 angles de vues sont installées dans la commune. Le système de vidéoprotection a un double objectif : dissuader les éventuels contrevenants et aider la justice à résoudre des enquêtes. En 2020, 26 bandes d'images ont été réquisitionnées par les enquêteurs pour trouver des preuves ou indices permettant la résolution de délits. Face aux incivilités répétées, une étude de la vidéo-verbalisation sera réalisée pour juger de la pertinence de développer ce dispositif à Feyzin.



PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

Bien que Feyzin compte moins de 10 000 habitants et qu'elle ne rentre plus dans le cadre de la politique de la ville, la Municipalité souhaite réactiver le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour accompagner les jeunes et leurs familles. Le CLSPD s'articule autour d'un programme d'actions réunissant plusieurs partenaires locaux : les services de l'État, le collège Frédéric Mistral, le Corner, le centre social Mosaïque ou encore les éducateurs de prévention.

PALE SE RENFORCE



LES NOUVEAUX HORAIRES

Parmi les changements opérés, la police municipale adapte ses horaires pour répondre aux besoins des Feyzinois. Du lundi au samedi, les horaires d'intervention sont désormais modulés en deux périodes.

Du 16 septembre au 15 mai, les policiers municipaux sont en service de 11h15 à 20h et, du 16 mai au 15 septembre, ils le seront de 14h15 à 23h.

Un accueil téléphonique est maintenu.

Pour joindre la police municipale, contactez le 04 78 70 00 00. En dehors des horaires d'intervention, appelez le 17.

MOT DU MAIRE

Afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens et de leurs biens, nous poursuivons notre politique de proximité qui s'inscrit dans un plan global de tranquillité publique. La police municipale a récemment été réorganisée de manière à renforcer la présence des agents sur le terrain. Ce nouveau planning d'interventions a ainsi pour but de répondre plus largement aux besoins des habitants. Pendant ce mandat, nous souhaitons redéployer des moyens humains et matériels à la police municipale.

La tranquillité publique est une préoccupation forte de l'équipe municipale et elle se traduira dans un avenir tout proche par des actions supplémentaires au service des Feyzinois.



Murielle LAURENT

Maire de Feyzin

L'ACCOMPAGNEMENT AUX LEÇONS À L'ÉCOLE

12 ENSEIGNANTS ET 12 ANIMATEURS

sur les 5 écoles publiques de la commune sont pleinement investis auprès des enfants scolarisés du CP au CM2. De 16h30 à 17h30, ils encadrent entre 8 et 10 enfants, en moyenne une à deux fois par semaine. Les enfants ont droit jusqu'à 2 séances par semaine.



250 ENFANTS

Par semaine et sur les 5 écoles publiques, ce sont en moyenne 250 enfants qui bénéficient de ce dispositif d'accompagnement. Les enseignants et les animateurs de la Ville expérimentés depuis plusieurs années les aident à faire leurs devoirs : de la dictée de mots à la lecture, pour les plus petits, en passant par l'apprentissage de la poésie et aux révisions des leçons.



PREMIER BILAN

Après une première période de novembre à janvier, les enseignants engagés trouvent le dispositif très positif : les enfants sont contents de venir faire leurs devoirs, et certains sont très motivés car « conscients qu'ils peuvent progresser durant ce temps » d'après Fatma Altin, accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) à l'école du Plateau. C'est aussi l'occasion pour les enseignants de voir

les enfants d'une autre manière que lorsqu'ils sont en groupe et en classe.



Pour cette année scolaire 2020-2021, la Ville de Feyzin a mis en place un partenariat avec les enseignants des écoles pour aider les enfants les plus en difficulté à faire leurs devoirs. L'accompagnement aux leçons se réalise sur le temps périscolaire du soir, en collaboration avec l'équipe d'animateurs. Au début d'année scolaire, les enfants et leur famille peuvent choisir cette activité dans la programmation périscolaire. Le directeur d'accueil périscolaire et les enseignants orientent ensuite ceux qui en ont le plus besoin vers ce type de dispositif. Les enfants jugés plus autonomes sont plutôt dirigés vers l'étude surveillée encadrée par des animateurs où ils ont la possibilité, une fois leurs devoirs bien avancés, de rejoindre le temps périscolaire de loisirs.

DE VRAIS PROGRÈS

ONT ÉTÉ CONSTATÉS CHEZ LES ENFANTS INSCRITS À L'ACCOMPAGNEMENT AUX LEÇONS. DANS CERTAINES ÉCOLES, LES ENSEIGNANTS, QUI COMMUNIQUENT BIEN ENTRE EUX À PROPOS DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LEURS ÉLÈVES, COMMENCENT À VOIR DES ÉVOLUTIONS POSITIVES. LES ENFANTS PRENNENT AINSI DES HABITUDES ESSENTIELLES : OUVRIR SON AGENDA POUR CONSULTER LES DEVOIRS DU LENDEMAIN OU SORTIR LE BON CAHIER POUR RÉVISER LA LEÇON CONCERNÉE.



CONSEILS AUX PARENTS

« NOUS AVONS UN BON RETOUR DES PARENTS POUR QUI CE TEMPS DE DEVOIRS PEUT ÊTRE TENDU À LA MAISON, EXPLIQUE ALEXANDRA NITTIS, ENSEIGNANTE À L'ÉCOLE DES GÉRANIUMS. LE DISPOSITIF AIDE CERTAINS PARENTS EN DIFFICULTÉ. » EN REVANCHE, IL RESTE TRÈS IMPORTANT QUE LES PARENTS VÉRIFIENT LES DEVOIRS FAITS CHAQUE SOIR CAR L'ACCOMPAGNEMENT AUX LEÇONS OU L'ÉTUDE SURVEILLÉE NE SIGNIFIENT PAS AUTOMATIQUEMENT QUE LES DEVOIRS SONT TOUS FAITS, POUR LE LENDEMAIN.



UNE QUESTION ?

Pour toute question sur ces temps d'accompagnement aux leçons, veuillez vous rapprocher du directeur d'accueil périscolaire de l'école de votre enfant. Le dispositif devrait être reconduit sur l'année scolaire 2021-2022.





FEYZIN & LA MÉTROPOLÉ

PROPRETÉ

Déchèterie de Feyzin : les conditions d'accès

Depuis le 1^{er} avril, la déchèterie de Feyzin a adopté ses horaires d'été pour accueillir particuliers et professionnels. Quels sont les déchets acceptés ?

La saison du printemps est souvent propice au grand ménage ! Que ce soit pour débarrasser un logement, se défaire de gravats ou nettoyer ses espaces verts, la déchèterie métropolitaine de Feyzin (26, rue Léon Blum) accueille les Feyzinois qui font du vide !

Quels déchets apporter ?

Ouverte aux particuliers comme aux professionnels, la déchèterie de Feyzin vous permet de déposer des déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle. Il s'agit des encombrants (cartons, meubles, électroménager...), des déchets de jardins (bois et végétaux), des déchets toxiques (produits de nettoyage et de bricolage, huiles de vidange et batteries), des appareils électriques et électroniques, des gravats et matières premières. En revanche, les pneus, les

bouteilles de gaz et les plaques de fibrociment ne sont pas autorisés.

Horaires d'été au 1^{er} avril

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les véhicules légers (passage illimité), les utilitaires et les remorques dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) n'excède pas respectivement 2 tonnes et 500 kilos (4 passages par mois). Il devient payant (38 € par passage) et limité à 4 passages par mois dès lors que les utilitaires et remorques dépassent ces seuils. Depuis le 1^{er} avril, la déchèterie de Feyzin a appliqué ses horaires d'été. Elle est ouverte du lundi au vendredi (8h30-12h et 13h30-18h), le samedi (8h30-18h30) et le dimanche (9h-12h).

Avant de vous déplacer, prenez connaissance des mesures de sécurité liées à la Covid-19 sur www.grandlyon.com

ACCÈS ET TYPES DE VÉHICULES :

- voiture légère : gratuit et illimité
- petit utilitaire (PTAC < 2 t) : gratuit et 4 passages maximum par mois
- petite remorque (PTAC < 500 kg) : gratuit et 4 passages maximum par mois
- utilitaires et remorques plus lourdes : 38 € par passage et 4 passages maximum par mois

HORAIRES DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE :

- lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h
- samedi : 8h30-18h30
- dimanche : 9h-12h

GRANDLYON
la métropole

LA MÉTROPOLÉ À FEYZIN

Sécheresse : Feyzin en vigilance

Les périodes de sécheresse sont causées par un manque de pluie et une utilisation intensive ou inadaptée de l'eau disponible. Afin de préserver les ressources, des mesures peuvent être prises par les préfets de département. Le 19 mars, la Préfecture du Rhône a pris un arrêté pour placer l'ensemble des nappes d'eaux souterraines du département du Rhône et de la Métropole de Lyon en situation de vigilance sécheresse. En raison d'un déficit de la ressource en eau, Feyzin est concernée par la vigilance comme d'autres communes métropolitaines. Particuliers, entreprises ou agriculteurs sont donc invités à utiliser l'eau de manière économe. Parmi les bons gestes, il est recommandé de limiter l'arrosage en plein jour et restreindre le nettoyage des façades, voitures, voiries publiques et privées. Selon l'évolution de la situation, des mesures de restriction et d'interdiction pourraient être prises. L'arrêté préfectoral est valable jusqu'au 31 octobre.

Le bon réflexe Toodego

Route abîmée, dépôt sauvage dans la nature, rue à nettoyer... Les Feyzinois peuvent signaler eux-mêmes tout dysfonctionnement ou anomalie sur la voie publique à la Métropole de Lyon. Pour cela, ayez le bon réflexe Toodego ! En quelques clics sur www.toodego.com, les services compétents sont prévenus de votre signalement pour une intervention dans les meilleurs délais. Sur votre smartphone, vous pouvez ajouter un raccourci vers Toodego à l'écran d'accueil pour un accès à tout moment. Vous pouvez aussi faire un signalement aux services métropolitains via le Centre d'information et de contact au 04 78 63 40 00, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, et à centredecontacts@grandlyon.fr

INFOS PRATIQUES

CONTACTER LA MAIRIE

18 rue de la mairie BP 46
69 552 Feyzin cedex
04 72 21 46 00

Entreprises et commerçants ?
04 72 21 46 70

Déclarer un dysfonctionnement
04 78 63 40 00 ou sur
toodego.com

Éclairage public défectueux ?
04 72 21 46 46

Pharmacies de garde
au 3237 (0,34 cts/min
depuis un poste fixe)
ou sur www.3237.fr

NOUVEAU : PAYEZ EN LIGNE !

Parmi les nouveautés mises en place sur le site internet de la Ville de Feyzin, vous pouvez désormais payer en ligne un certain nombre de factures liées à des services municipaux. Il est par exemple possible de payer une facture relative à la crèche municipale, au jardin d'enfants, à la restauration scolaire ou aux activités périscolaires grâce au Portail familles. Vous pouvez également payer un titre de recettes ou une facture publique. Pour cela, rendez-vous sur l'adresse suivante : www.ville-feyzin.fr/paiement
Le paiement des factures relatives à l'école de musique, au portage de repas et aux logements d'urgence n'est pour le moment pas possible par ce moyen.

RÉSOLUDRE UN CONFLIT

Pour un petit conflit entre deux personnes physiques ou morales, vous pouvez consulter un conciliateur de justice en mairie, sur rendez-vous, le deuxième lundi de chaque mois (9h à 12h). Les permanences débutent à partir du 12 avril. Le conciliateur de justice est notamment la personne vers qui vous tourner en cas de conflit avec un voisin, un commerçant ou le propriétaire de votre logement. Il pourra vous aider à trouver une solution amiable avec l'autre partie concernée. En revanche, le conciliateur n'intervient pas pour des litiges d'état civil, de droit de la famille, de droit du travail ou des conflits avec l'administration.
Pour prendre rendez-vous avec le conciliateur de justice, contactez l'accueil de la mairie au 04 72 21 46 00.

Le service état civil est ouvert, en semaine, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

En raison du contexte sanitaire, Place au jeu est contraint de maintenir sa fermeture au public. Pour être informé des actualités et de sa réouverture, contactez Céline Palmigiani, responsable de Place au jeu, au 04 78 67 03 79 ou à c.palmigiani@ville-feyzin.fr

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Timéo, Philippe, Christiane,
Christophe **EGENSCHWILLER**.....20 février
Souleyman **MELLOUKI**.....21 février
Abderrahmane **KHEDIM**.....25 février
Jade **VILLERMET**27 février

Milo **CIFCI**.....2 mars
Yasmine, Maria **DELIOU**3 mars
Alya, Ami **THOLLEY**6 mars
Hilal **GÜN**7 mars

DÉCÈS

Daniel **GUILLEMAUT**8 février
Brahim **ABIDI**11 février
José, Alix **GIBRALTA**.....27 février
Constant **BERNARD**4 mars

TRIBUNE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

ZFE : ne laissons pas Feyzin sur le bord de la route !

Le 15 mars dernier, le conseil de la métropole du Grand Lyon entérinait le principe d'une ZFE étendue, avec l'interdiction des véhicules crit'air 2 à 5 d'ici 2026. Si le périmètre géographique n'est pas encore totalement défini, nous savons d'ores et déjà que cette mesure impactera grandement les feyzinois·e·s. Sur notre seule commune, 4819 véhicules sont concernés par cette future interdiction, soit 79,83% du parc automobile ! Et si les objectifs de la mesure sont louables (améliorer la qualité de l'air) les contours de celle-ci demeurent encore très flous, notamment en termes de mesure d'accompagnement financier des plus modestes.

Se débarrasser de leur voiture, nombre de feyzinois·e·s y seraient favorables,

à la condition que les transports en commun soient à la hauteur. Or on ne peut pas dire que cela soit totalement le cas pour notre commune. Avec presque 10.000 habitants et seulement deux lignes de bus, un arrêt de tram et de BHNS à l'extrême-nord de la commune et un arrêt à la raffinerie, notre commune est le parent pauvre du réseau TCL. Le récent plan de mandat du SYTRAL ne prévoit d'ailleurs aucune amélioration en ce sens. Et avec moins d'un train par heure en moyenne, on ne peut pas non plus compter sur la desserte ferroviaire pour améliorer le bilan.

Alors il est important que la commune entière fasse front. A l'occasion de cette ZFE comme à l'occasion de la modification n°3 du PLUH, des concertations vont être organisées en 2021. Ce sera l'occasion pour les feyzinois·e·s de faire

entendre leurs revendications pour une meilleure desserte de Feyzin en transports en commun. Nous tendons la main à la majorité : ensemble, faisons entendre les voix feyzinoises ! Nous mettrons toute notre énergie et notre bonne volonté à disposition de la commune pour faire de cette concertation un rendez-vous réussi avec les citoyennes et citoyens de Feyzin.

Les élu·e·s du groupe
Feyzin Citoyen 2020
elu.e.s@feyzincitoyen.fr

VOS SORTIES DU MOIS

**Dernière
minute**

En raison des mesures sanitaires évolutives, les événements programmés sont susceptibles d'être reportés ou annulés. Plus d'informations auprès des organisateurs ou sur www.ville-feyzin.fr

LE PRINTEMPS DU NUMÉRIQUE

Jusqu'au 10 avril /
Médiathèque

Le Printemps du Numérique se poursuit à la médiathèque qui participe à cet événement ludique et inter-générationnel sur le thème des "utopies numériques". Au programme : jeux vidéo, rétrogaming, cultures numériques, mouvement Maker (création de robots et d'une borne arcade) et nouvelles technologies !

Tous publics. Programme complet à retrouver sur mediatheque.ville-feyzin.fr



RENDEZ-VOUS MODERNE #5



l'épicerie moderne
MUSIQUES ACTUELLES-FEYZIN

Vendredi 2 avril / 19h /
En direct de L'Épicerie
Moderne

Avec Richi et Thaïs Lona (rap, hip-hop et R'n'B), deux artistes qui, chacun à leur manière, portent haut et fort le flambeau du renouveau de la scène rap et hip-hop lyonnaise.

Concert inédit sur la page Facebook de L'Épicerie Moderne. Infos sur www.epiceriemoderne.com

DÉCOUVERTE MICRO-FOLIE

6, 27 et 29 avril /
15h-17h / Médiathèque
Partez à la découverte de plus de 1 500 œuvres du musée numérique Micro-Folie installé à la médiathèque. Animation familiale dès 11 ans sur inscription au 04 78 67 60 88, sur place ou à mediatheque@ville-feyzin.fr

GRANDE BRADERIE

Samedi 10 avril /
10h-17h / 12, rue
du 8 mai 1945

Les bénévoles du Secours populaire français organisent une grande braderie le samedi 10 avril, de 10h à 17h, devant et dans le local du comité feyzinois. Ils vous attendent nombreux, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

JOURNÉE "BONS PLANS"

Mercredi 14 avril /
10h-17h / Le Corner
Sur rendez-vous, Le Corner ouvre les inscriptions pour les chantiers d'été destinés aux 16-17 ans. Informations sur les jobs d'été et les aides financières pour des projets de vacances estivales (à partir de 16 ans).

Prise de rendez-vous au 09 50 94 29 24 ou par SMS au 06 46 53 98 45.

RENDEZ-VOUS MODERNE #6



l'épicerie moderne
MUSIQUES ACTUELLES-FEYZIN

Vendredi 16 avril / 19h /
En direct de L'Épicerie
Moderne

Avec Claire days et Logar (folk et indie pop). Claire days trouve l'inspiration de sa musique entre folk et pop aux accents sombres. Logar, lui, navigue dans les eaux vaporeuses de la folk nostalgique et profondément bien interprétée.

Concert inédit sur la page Facebook de L'Épicerie Moderne. Infos sur www.epiceriemoderne.com

JEUX DE SOCIÉTÉ

Mercredi 21 avril /
10h30 / Médiathèque

Une sélection de jeux de société et jeux de plateau pour tous les goûts et tous les âges ! Animation familiale dès 6 ans. Durée : 1h30.

Inscription sur place, au 04 78 67 60 88 ou à mediatheque@ville-feyzin.fr

BOULANGERIE DU FORT

Dimanche 25 avril /
8h-17h / Fort de Feyzin
Profitez d'une balade au Fort et achetez votre pain, pizza et tarte au sucre cuits au feu de bois dans les fours rénovés de la boulangerie. À cette occasion, la Fédération du Patrimoine de l'Est Lyonnais proposera à la vente son livre sur les forts de l'Est lyonnais (14h-17h).

HISTOIRES EN ALBUM

Mercredi 28 avril / 10h30 /
Médiathèque

Vos bibliothécaires racontent des histoires, contes et comptines dans l'espace jeunesse.

Animation ouverte à tous de 0 à 99 ans !
Durée : 45 min.

Inscription sur place, au 04 78 67 60 88 ou à mediatheque@ville-feyzin.fr

L'AGRICULTURE BIO DES GRANDES TERRES

Mercredi 5 mai / 18h30-
20h30 / Fort de Feyzin

Un temps d'échanges pour mieux comprendre l'agriculture biologique et ses enjeux. Dégustation de pains avec la participation de la SARL Ménajoc. Animation gratuite dans le cadre des Rendez-vous nature en collaboration

avec l'Association Rhône-Loire pour le Développement de l'Agriculture Biologique (ARDAB).
Inscription en ligne obligatoire sur www.lefortdefeyzin.fr
Plus d'informations au 04 72 21 46 45.

VISITE GUIDÉE DU FORT

Samedi 8 mai / 9h et 11h /
Fort de Feyzin

Un samedi par mois, un guide vous emmène à la découverte des richesses du Fort de Feyzin. Par petit groupe et dans le respect des consignes sanitaires, plongez dans l'histoire et l'architecture de cette forteresse militaire vieille de 144 ans. Départs de visite à 9h et 11h.

Inscription en ligne obligatoire sur www.lefortdefeyzin.fr
Plus d'informations au 04 72 21 46 45.

TOUS À LA CAPONNIÈRE !

Dimanche 25 avril / 8h30-17h30 / Fort de Feyzin



Avec un guide, découvrez la caponnière double du Fort magnifiquement mis en lumière ! Plongez au cœur de la forteresse militaire pour une immersion dans son

histoire et une déambulation en couleurs dans cet espace magique.

Départ de visite toutes les 30 minutes, entre 8h30 et 17h30, depuis la boulangerie.

Inscription en ligne obligatoire sur www.lefortdefeyzin.fr
Plus d'informations au 04 72 21 46 45.



Directrice de la publication : Murielle Laurent / Rédaction : Ville de Feyzin / Photographies : Ville de Feyzin, Métropole de Lyon et Manon Milley / Illustrations : www.freepik.com et thenounproject.com / Réalisation : Micro 5 Lyon / Papier fabriqué selon les normes de respect de l'environnement et de développement durable les plus élevées (ISO 14001, EMAS).

**DIMANCHE
DE 8H À 12H
PLACE
CLAUDIUS
BÉRY**



Présence de maraîchers, primeur,
charcutier, fromager...

**AMBIANCE MUSICALE
TOUS LES 15 JOURS***

* Sous réserve des mesures sanitaires évolutives

VILLE DE



feYZIN